



1203141601

DATE DEPOT :	2012-03-27
NUMERO DE DEPOT :	2012R031362
N° GESTION :	1994B05463
N° SIREN :	393949896
DENOMINATION :	A 2 C R PARIS
ADRESSE :	322 RUE DES PYRENEES 75020 PARIS
DATE D'ACTE :	2012/02/20
TYPE D'ACTE :	PROCES VERBAL D'ASSEMBLEES ORDINAIRE ET EXTRAORDIN
NATURE D'ACTE :	DEMISSION DE CO-GERANT(S)

9435463

A.2.C.R. PARIS
Société à responsabilité limitée
Capital social : 9146 EUROS
Siège social : 322, rue des Pyrénées – PARIS (XX^e)
Registre du commerce : PARIS B 393 949 896 (94 B 05463)
Siret : 393 949 896 000 12

P120/2/2 EF

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE REUNIE EXTRAORDINAIREMENT
LE 20 FEVRIER 2012**

GTC DE PARIS

I M R

27 MARS 2012

L'an DEUX MIL DOUZE,
et le vingt février à neuf heures.

Les associés de A.2.C.R. PARIS, société à responsabilité limitée au capital de 9.146,94 EURO, divisé en 600 parts, se sont N° Dépôt réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation de la gérance.

Sont présents :

- Monsieur Daniel FEVRE, associé gérant possédant 176 parts sociales, demeurant à Paris (75013), 120, Bd Vincent Auriol.
- Madame Michèle FEVRE, associée possédant 175 parts sociales, demeurant à Paris (75013), 120, Bd Vincent Auriol.
- Madame Virginie JAGUT, associée possédant 249 parts sociales, demeurant à Les lilas (93260), 3,rue Charles PEGUY

Seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales émises par la Société.

L'assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'assemblée est présidée par Madame JAGUT Virginie, gérante associée.

La présidente rappelle que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Quitus à un gérant démissionnaire.
- Nomination d'un nouveau gérant.

PREMIERE RESOLUTION

La collectivité des associés accepte la démission par Mr Daniel Fèvre des ses fonctions de co-gérant, à compter du 29 février 2012 et lui donne quitus entier et définitif de sa gestion.

DEUXIEME RESOLUTION

La collectivité des associés décide de nommer, en qualité de gérante unique pour une durée indéterminée Mme Jagut Virginie demeurant 3, rue Charles Péguy 93260 Les Lilas en remplacement de Mr Fèvre Daniel co-gérant démissionnaire. Mme Jagut Virginie, gérante unique, exercera ses fonctions avec les pouvoirs prévus par l'article 14 des statuts.

TROISIEME RESOLUTION

La collectivité des associés confère tous pouvoirs :

- à la gérante avec faculté de se substituer tout mandataire de son choix à l'effet d'accomplir toutes formalités requises par la loi en conséquence des résolutions qui précèdent ;
- au porteur d'un original ou d'une copie du procès verbal constatant la présente délibération en vue de toutes formalités pouvant être effectuées par une personne autre que la gérante.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 09 heures 30 minutes.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant et les associés.

